

Spray d'entretien pour armes No 1 - Swiss



+ TURBOLINE

**Spray d'entretien
pour armes de sport,
de chasse et armes
militaire**



Élimine les résidus de

- ➔ poudre,
- ➔ plomb,
- ➔ cuivre,
- ➔ tombac et
- ➔ nickel

Protège de ➔ corrosion
Chasse ➔ l'humidité

Neutralise ➔ les transpirations
acides

Lubrifie ➔ toutes les pièces

Ne contient ➔ aucun silicone, PTFE
ou graphite

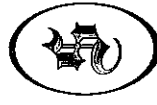
- Excellentes propriétés de pénétration: le produit crée une fine pellicule protectrice visqueuse qui, si ne durcit, ni ne s'écaille (ne contient aucun silicone, téflon ou graphite)
- Est neutre pour toutes surfaces laquées, le cuir, le bois, les caoutchoucs, les plastiques et textiles
- A des propriétés anti-statiques et empêche les court-circuits. L'additif TURBOLINE augmente le coefficient de frottement pour toutes pièces métalliques en mouvement, ce qui assure la fonction de répétition et d'automatisation et ceci jusqu'à -55 degrés C. BRUNOX® Turbo-Spray® dissout les résidus des graisses ainsi que toutes souillures ou résidus organiques et minéraux. BRUNOX® Turbo-Spray® contient seulement 3% de gaz propulseur (CO₂) et a un point d'éclair de 78 °C.

Tested by
Heckler&Koch, Blaser, Glock, Walther, ect. and used by

RUAG

Aerospace Defence Technology

FIOCCHI
MUNIZIONI S.P.A.



SPHINX



• pri parizma •

• pri parizma •

ČESKÁ Zbrojovka



BLEIKER OF SWITZERLAND
BLEIKER
SPORTGEWEHRE / SPORTING RIFLES

SWISS
/ ARMS



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017

Numéro de version 13

Révision: 02.04.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **BRUNOX® Turbo-Spray® (AEROSOL)**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations
déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur
sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle,
services, artisans)

Catégorie du produit

PC2 Adsorbants

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du
métal

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion
dans ou à la surface de l'article)

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la
surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la
surface de l'article, en extérieur)

Emploi de la substance / de la préparation

Entretien, Lubrifiant, Anticorrosion, Effet Lustrant, Pouvoir pénétrant, Spray de Contact

Produit de polissage

Inhibiteurs de corrosion

Dégrippant

Lubrifiants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

BRUNOX Korrosionsschutz GmbH

Adlzreiterstrasse 13, 85051 Ingolstadt

Postfach 100127, 85001 Ingolstadt

Tel. + 49/ (0) 841 961 29 04

Fax + 49/ (0) 841 961 29 13

E-mail: office@brunox.com

www.brunox.com

BRUNOX AG

Tunnelstrasse 6

CH - 8722 Neuhausle/SG

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017

Numéro de version 13

Révision: 02.04.2017

Nom du produit: **BRUNOX® Turbo-Spray® (AEROSOL)**

(suite de la page 1)

Tel. +41/ (0)55 285 80 80
Fax +41/ (0)55 285 80 81

E-mail: office@brunox.com
www.brunox.swiss

Service chargé des renseignements: Abteilung Produktsicherheit: Tel. +41/ (0)79 372 34 44
1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Toxikologisches Informationszentrum
CH - 8030 Zürich, Freiestrasse 16

Tel. +41/ 044 251 51 51

Notruf - CH, STIZ : 145

Notruf - D - : Giftnotrufzentrale 030 19240

Notruf - BE - : 070 -245 245 EUROPÄISCHE NOTRUFNR. : 112

Notruf - FR - : + 33 2 41 48 21 21; + 33 5 5696 4080; + 33 320 44 44 44; + 33 4 72 11 69 11; 491
75 25 25; + 33 3 8332 36 36; 1 40 05 48 48;

+ 33 2 99 59 22 22; + 33 3 883 73 737; + 33 5 61 77 74 47

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 2 H223-H229 Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

distillats légers (pétrole), hydrotraités

Mentions de danger

H223-H229 Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

(suite page 3)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017

Numéro de version 13

Révision: 02.04.2017

Nom du produit: **BRUNOX® Turbo-Spray® (AEROSOL)**

Conseils de prudence

(suite de la page 2)

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Indications complémentaires:

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 64742-47-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités	50-100%
EINECS: 265-149-8	⚠ Asp. Tox. 1, H304	
Reg.nr.: 01-2119456620-43-XXXX		
CAS: 68608-26-4	sulfonic acids, petroleum, sodium salts	2,5-<10%
Reg.nr.: 01-2119527859-22-XXXX	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 124-38-9	dioxyde de carbone	2,5-<10%
EINECS: 204-696-9	⚠ Press. Gas (Liq.), H280	
CAS: 123-95-5	stéarate de butyle	0,1-<2%
EINECS: 204-666-5	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	

Indications complémentaires:

- Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales: Recourir à un traitement médical.

Après inhalation:

- Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

- Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 4)
FR

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.04.2017

Numéro de version 13

Révision: 02.04.2017

Nom du produit: **BRUNOX® Turbo-Spray® (AEROSOL)**

Après contact avec les yeux:

(suite de la page 3)

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausées

Migraine

Vertiges

Troubles gastro-intestinaux

Risques Risque de pneumonie.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.
Observation subéquente relative à un risque de pneumonie et d'œdème pulmonaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Mousse

Poudre d'extinction

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.
6.4 Référence à d'autres rubriquesAfin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

8.

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.04.2017

Numéro de version 13

Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® Turbo-Spray® (AEROSOL)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités **Stockage:**

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 124-38-9 dioxyde de carbone

VME (France) Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 ppm

VL (Belgique) Valeur momentanée: 54784 mg/m³, 30000 ppm

A; Valeur à long terme: 9131 mg/m³, 5000 ppm

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017

Numéro de version 13

Révision: 02.04.2017

Nom du produit: **BRUNOX® Turbo-Spray® (AEROSOL)**

CAS: 123-95-5 stéarate de butyle

VL (Belgique) Valeur à long terme: 10 mg/m³

(suite de la page 5)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire:

Filtre A/P2

Filtre AX

Protection des mains:

Utiliser des gants en matériau stable (ex: nitrile) - éventuellement tricotés afin qu'ils soient plus confortables à porter.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:

Couleur:

Odeur:

Seuil olfactif:

valeur du pH:

Aérosol
Transparent
Caractéristique
Non déterminé.
Non déterminé.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017

Numéro de version 13

Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® Turbo-Spray® (AEROSOL)

(suite de la page 6)

· Changement d'état	
· Point de fusion/point de congélation:	-60 °C
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	175 °C
· Point d'éclair	78 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	210 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Non déterminé.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,5 Vol %
Supérieure:	6,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	2 hPa
· Densité à 20 °C:	0,83 g/cm³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	6,5 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,5 %
VOC (CE)	0,00 %
· Teneur en substances solides:	2,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
 - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Danger d'éclatement.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 8/12

Date d'impression : 02.04.2017

Numéro de version 13

Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® Turbo-Spray® (AEROSOL)

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 123-95-5 stéarate de butyle

Oral LD50 32000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Bei längerem und/oder häufigem Hautkontakt sind Reizerscheinungen möglich.
Prolonged skin contact will result in defatting of the skin, leading to irritation, and in some cases, dermatitis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Nicht löslich in Wasser / insoluble in water

(suite page 9)
FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.04.2017

Numéro de version 13

Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® Turbo-Spray® (AEROSOL)**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**VPVB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

HP 3 Inflammable

HP 5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN

1950 AÉROSOLS

IMDG

AÉROSOLS

AÉROSOLS, inflammable

IATA

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN

**Classe**

2 5F Gaz.

(suite page 10)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017

Numéro de version 13

Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® Turbo-Spray® (AEROSOL)

· Étiquette

· IMDG, IATA

2.1

(suite de la page 9)



· Class

· Label

2.1

2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant:

Non applicable.

NEIN

Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Attention: Gaz.

· Indice Kemler:

· No EMS:

· Stowage Code

F-D, S-U

SW1 Protected from sources of heat.
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C. Clear of living quarters.
SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

· Segregation Code

Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

· Indications complémentaires de transport:

· ADR/RID/ADN

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exceptées (EQ)

· Catégorie de transport

· Code de restriction en tunnels

1L

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

2

D

(suite page 11)
FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 11/12

Date d'impression : 02.04.2017

Numéro de version 13

Révision: 02.04.2017

Nom du produit: **BRUNOX® Turbo-Spray® (AEROSOL)**

(suite de la page 10)

· IMDG

- Limited quantities (LQ)
- Excepted quantities (EQ)

1L

Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit
- Contact: siehe Seite 1 / see page 1

· Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vpvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 12)



Page : 12/12

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2017

Numéro de version 13

Révision: 02.04.2017

Nom du produit: BRUNOX® Turbo-Spray® (AEROSOL)

Aerosol 2: Aérosols – Catégorie 2

Press. Gaz (Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

(suite de la page 11)

FR